

Intervention de Marisol Touraine

Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes Signature de la convention cadre relative au développement du service civique

Mercredi 16 décembre 2015

Monsieur le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports Patrick KANNER,

Mesdames les secrétaires d'Etat, Laurence ROSSIGNOL, Ségolène NEUVILLE, Pascale BOISTARD,

Madame Sylvie HUBAC,

Monsieur le délégué interministériel à la jeunesse, Jean-Benoît DUJOL,

Mesdames et messieurs les présidents de fédérations, d'organisations, d'associations,

Mesdames, messieurs les volontaires du service civique,

Il y a un mois, Paris était la cible d'actes terroristes d'une ampleur sans précédent. Face à ces attaques, la France a pu compter sur la mobilisation de ses services publics pour soigner les blessés, accueillir et accompagner leurs proches. Mais derrière le mot « service public », il y a des femmes, des hommes, qui ont pris des risques, qui ont donné de leur temps, qui ont montré leur dévouement. Il y avait des jeunes. Des jeunes engagés en service civique. Dès le lendemain des attentats, des « gilets bleus » - ces jeunes engagés en service civique à l'Assistance-publique Hôpitaux de Paris (AP-

HP)-, ont participé à l'accueil et à l'orientation des familles se présentant dans les hôpitaux à la recherche d'un proche.

Cette réalité est tout sauf anecdotique. Elle est un démenti apporté aux fatalistes pour qui les jeunes ne s'engageraient pas, ne croiraient plus au service public. Elle démontre, au contraire, que notre jeunesse aspire à aider son pays, à lui être utile. Encore faut-il que de leur côté les pouvoirs publics soient au rendez-vous, apportent leur part à cet engagement que tout doit favoriser. C'est la raison pour laquelle, à la suite des attentats de janvier, le Président de la République a voulu rendre le service civique universel. « Universel ». Cela veut dire que chaque jeune qui est volontaire doit trouver une mission qui lui permette de réaliser son projet citoyen. Il nous revient à toutes et à tous d'y contribuer pour permettre à 150 000 jeunes d'ici fin 2017 de réaliser une mission de service civique.

Je me suis engagée avec les secrétaires d'Etat Laurence ROSSIGNOL, Ségolène NEUVILLE et Pascale BOISTARD, à soutenir le développement de missions d'intérêt général dans les domaines de la santé et du social. Nous devons mobiliser toutes les fédérations, les associations et les administrations. Et c'est pourquoi je suis heureuse de vous recevoir toutes et tous qui les représentez aujourd'hui, pour signer cette convention et mettre en œuvre ce grand programme de service civique dédié aux affaires sociales, à la santé et aux droits des femmes. Pour nous, il était essentiel de bien préparer les missions proposées. Elles doivent être effectivement utiles, valoriser la contribution des jeunes, leur permettre de s'inscrire dans un parcours. Je ne veux pas de « l'affichage » mais de « vraies » missions. Notre rôle, notre responsabilité, c'est de proposer des missions aux jeunes qui veulent s'engager dans une démarche citoyenne

I. Grâce à cette convention, 25 000 jeunes¹ de 18 à 25 ans pourront réaliser dans une mission de ce type dans les secteurs de la santé, des affaires sociales et des droits des femmes d'ici 2017.

Les missions proposées aux jeunes dans ces domaines sont cohérentes avec les orientations de mon ministère. Elles visent l'égalité d'accès aux soins, la prévention, l'accès aux droits sociaux, la solidarité et l'accompagnement des familles, l'accessibilité des personnes en situation de handicap, et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il existe de nombreuses manières d'aider les personnes dans le besoin et de nombreuses missions peuvent être proposées.

Tout d'abord, les jeunes volontaires peuvent **orienter les patients et les familles au sein des hôpitaux pour trouver le bon interlocuteur**, ou encore les **aider à accéder à leurs droits**, pour remplir les formulaires ou apprendre à effectuer des démarches numériques. Ils peuvent également intervenir auprès d'adolescents et de jeunes adultes pour mener avec eux un **travail de prévention** concernant l'alimentation, les addictions et les comportements à risque. C'est en effet une belle démarche que certains jeunes puissent en soutenir d'autres face aux risques qu'ils encourent et qui peuvent abîmer leur santé. On sait par ailleurs que la prévention par des pairs est un gage d'efficacité.

Ensuite, ils peuvent apporter aux familles et aux personnes âgées un soutien et une écoute. Par exemple, les jeunes peuvent partager leurs connaissances et leurs expérience du numérique pour aider les plus âgés à se servir des outils multimédia et maintenir les liens avec leur famille lors d'échange par « skype ». De même, au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) ces jeunes peuvent mettre en place des activités culturelles ou artistiques et apporter ainsi un peu de joie

-

¹ Soit près de 20% de l'objectif fixé par le Président de la République pour tout le Gouvernement

et de chaleur dans ces enceintes. C'est une autre facette de la solidarité inter générationnelle.

Ils peuvent enfin apporter une aide **aux personnes en situation de handicap ou d'exclusion,** en participant à des opérations de collecte et de distribution de l'aide alimentaire, en les informant sur leurs droits, en participant au déploiement des différents outils créés dans le cadre du Plan Pauvreté.

II. Chaque mission de service civique est un contrat qui engage les deux parties. C'est un engagement mutuel où chacun est gagnant : les jeunes qui s'engagent, les organismes et établissements qui reçoivent.

Du côté du jeune qui s'engage, d'abord. En service civique, le jeune fait l'expérience des valeurs de la République d'une manière active et concrète. C'est une expérience de vie durant laquelle il s'ouvre aux autres et se sent utile. En enrichissant sa propre expérience et en découvrant d'autres univers, il pourra gagner en confiance, en compétence et prendre le temps de réfléchir sur son propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Du côté des organismes d'accueil, ensuite. Je veux le rappeler pour lever toute ambigüité: le service civique n'est pas un emploi, un intérim, un stage, c'est une mission. Une mission implique une durée limitée – de 6 à 12 mois –, un périmètre clairement défini des tâches proposées, mais aussi un accompagnement par un tuteur référent. Chaque organisme d'accueil doit être agrée par l'agence du service civique qui valide également les missions proposées. Le service civique, c'est donc un « plus » pour les organismes d'accueil. C'est par exemple plus de présence à l'hôpital pour les patients et leurs familles.

Mais au-delà des jeunes et des organismes, c'est la société tout entière, qui se grandit grâce au service civique. La société doit mobiliser sa jeunesse pour répondre à l'ampleur des défis sociaux. Et le service civique doit accueillir la jeunesse dans toute sa diversité. La participation de jeunes, le renfort qu'ils apportent, rendent plus efficaces les services publics. C'est la cohésion nationale dans son ensemble qui est renforcée.

Mesdames, messieurs,

La signature d'une convention est toujours un moment symbolique. Le symbole aujourd'hui, c'est celui d'une jeunesse qui s'engage et qui ne se renferme pas dans le « chacun pour soi ». La convention, c'est l'engagement de vous tous, organismes d'accueil, partenaires et signataires pour leur proposer des missions. Car au-delà du symbole, ce sont des avancées concrètes au quotidien pour mieux accompagner les patients et leurs familles, apporter une aide aux personnes isolées, être une écoute pour les personnes âgées.

Pour s'assurer que nous tenons nos objectifs, un **comité de pilotage** sera chargé d'assurer le suivi de la convention. Il se réunira une fois par trimestre d'ici la fin 2016 pour rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre de la convention.

Merci à toutes et tous pour votre présence. J'en profite ici pour adresser un salut amical à François CHEREQUE à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Je vous remercie pour votre engagement et compte sur vous pour répondre à l'objectif du Président de la République de promouvoir un service civique « universel ».